

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné(e)  Mlle  Mme  M.  M. et Mme  
 Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  
 Si marié(e) ou pacsé(e), précisez :  Communauté  Séparation de biens  PACS indivision  PACS séparation de biens

Je (nous) règle(ons) cette opération au moyen de :  Biens propres  Biens en commun (signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Adresse

Code postal  Ville

Né(e) le  A  Dépt.

Nationalité

Profession  Tél

E-mail (obligatoire)

(cette adresse e-mail sera utilisée pour vous envoyer des informations sur votre GFV)

Le souscripteur déclare et garantit :

- Ne pas avoir fait l'objet de démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) ; la présente opération ne constitue pas une offre au public de titres financiers et ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- Ne pas répondre aux critères de définition du statut de "US Person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ;
- Avoir reçu, pris connaissance, compris et adhérer pleinement aux statuts du Groupement Foncier Viticole, en avoir compris les principales caractéristiques et conditions ; avoir reçu le document d'informations clés ;
- Être conscient que la liquidité/revente des parts n'est pas garantie et que l'investissement dans un Groupement Foncier Viticole porte sur des parts qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; en particulier, des aléas phytosanitaires, climatiques ou économiques peuvent engendrer une perte de valeur ou une perte de rentabilité sur une période ; il convient de se référer à la documentation commerciale pour consulter le détail des principaux risques liés à l'investissement ;
- Être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu) visée à l'article 199 terdecies-0 A du CGI (loi IR PME), il doit conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant sa souscription (à défaut, sa réduction d'IR fera l'objet d'une reprise, sauf cas particuliers prévus par la loi) et que le bail à métayage du GFV ne doit pas être dénoncé et transformé en bail simple ; être conscient que pour bénéficier de l'abattement successoral, les parts de GFV doivent avoir été détenues depuis deux ans au moins par le donateur ou le défunt et doivent avoir été conservées cinq ans au moins par le donataire ou l'héritier ;
- Être conscient que la responsabilité des associés n'est pas limitée à la valeur de leurs apports ;
- Que son investissement dans le Groupement Foncier Viticole répond à ses besoins et à ses objectifs d'investissement, notamment au regard de sa situation financière, patrimoniale et fiscale, et de son appétence aux risques ;
- Que la présente souscription est faite pour son propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts émises par le Groupement Foncier Viticole et des revenus qui pourront être distribués par le Groupement Foncier Viticole.

Je déclare souscrire : \_\_\_\_\_ (nombre de parts en toutes lettres)  
 parts nouvelles par ce bulletin, dont j'ai conservé un exemplaire (minimum de 300 parts, sauf accord spécifique) au prix unitaire de (cent cinq) **105 euros**, incluant **5%** de droits d'entrée (qui ne bénéficient pas de réductions d'impôts).

soit un montant de souscription total de :  parts x **105 euros** =  euros.  
**Offre réservée**  
**100 euros**

dont :  euros affectés à la réduction d'IR (Impôt sur le Revenu).

A l'appui de cette souscription, je verse immédiatement par chèque (ou virement, ou prélèvement SEPA) à l'ordre du **GFV Champenois France Valley IV** la somme (en toutes lettres) de : \_\_\_\_\_

euros, correspondant à la libération de la totalité du montant des parts souscrites.

Je désire que le revenu de ces parts soit versé sur un compte pour lequel je joins un RIB (relevé d'identité bancaire).

Fait à : \_\_\_\_\_

(lieu de signature nécessairement en France)

Le : \_\_\_\_\_

**Signature du souscripteur, précédée de la mention "Bon pour accord" :**  
 (signature et pièce d'identité des deux conjoints impératives si opération au moyen de biens en commun)

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT : 1) UNE COPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ RECTO/VERSO OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ, 2) UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 1 MOIS ET 3) UN RIB**



## CONNAISSANCE CLIENT ET TEST DE CARACTERE APPROPRIE (2/2)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion France Valley ne fournit pas de conseil en investissement.

France Valley vous invite, si vous êtes conseillé par un distributeur, à vous rapprocher de vos interlocuteurs, qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère adéquat du produit à votre profil.

Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par France Valley, du caractère approprié du produit aux besoins du client.

Il est expressément rappelé au client que France Valley pourra lui refuser la souscription au produit souscrit si elle estime que celui-ci n'est pas approprié au regard des informations transmises par le client.

### OBJECTIF(S)

Objectif(s) du placement :  Diversification  Réduction fiscale  Transmission de patrimoine  Valorisation d'un capital  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Tolérance au risque :  Perte en capital limitée  Perte du capital  Pas de perte en capital

Durée du placement :  Moins de 5 ans  5 à 10 ans  Plus de 10 ans

Part du placement :  Moins de 15% du patrimoine  Plus de 15% du patrimoine

### CONNAISSANCE DU PRODUIT

1. Possédez-vous déjà des Fonds Viticoles ?

Oui  Non

2. Connaissez-vous les risques liés aux investissements en Fonds Viticoles ?

Oui  Non

3. Quel est, selon vous, votre niveau de connaissance du fonctionnement des Fonds Viticoles ?

Débutant  Confirmé

4. Selon vous, y a-t-il un risque sur le montant investi dans un Fonds Viticole (pas de garantie en capital) ?

Oui  Non

5. Selon vous, y-a-t-il un risque de délai de revente des parts (pas de garantie de revente) ?

Oui  Non

6. Selon vous, peut-on dire que le Fonds Viticole n'est pas un produit de performance sur une durée très courte ?

Oui  Non

7. Avez-vous connaissance des frais et charges liés à l'achat de parts et au fonctionnement des Fonds Viticoles ?

Oui  Non

8. Quel est, selon vous, la durée de placement recommandée sur un Fonds Viticole ?

5 à 10 ans  Supérieur à 10 ans  Inférieur à 5 ans

9. Quel est, selon vous, le degré de risque d'un investissement dans un Fonds Viticole ?

Risque modéré  Risque élevé  Aucun risque (pas de perte en capital)

10. Avez-vous pris en compte une durée minimale de détention du produit si vous souhaitez bénéficier de réductions fiscales ?

Oui  Non

Je reconnais avoir pris connaissance de la documentation relative au produit auquel je souscris et avoir eu toutes les informations nécessaires me permettant d'y souscrire en pleine connaissance de cause, notamment en termes de risque de perte en capital et de durée d'investissement.

Je m'engage à informer la Société de Gestion, sans délai, d'une modification de mes données (état civil, adresse, régime matrimonial, nationalité...).

Je déclare avoir pris connaissance de ma classification en tant que "client non professionnel". Je dispose toutefois de la liberté de demander un changement de classification par courrier en "client professionnel".

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du souscripteur

### CADRE RESERVE A LA SOCIETE DE GESTION :

Au regard des informations transmises, la Société de Gestion considère l'investissement :

Approprié  Non approprié



# GUIDE DE SOUSCRIPTION



Groupement Foncier Viticole

## SOUSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

### PARTIE 1 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- Dans le cadre : après avoir indiqué la date et le lieu de la souscription, vous devez signer avec la mention manuscrite "Bon pour accord"
- Si la souscription se fait au moyen de biens en commun, la signature et la pièce d'identité des deux conjoints sont impératives
- Règlement :
  - Soit par **chèque**, libellé à l'ordre de : **GFV CHAMPENOIS FRANCE VALLEY IV**
  - Soit par **virement** ; IBAN : **7k**
  - Soit par **prélèvement SEPA**, en complétant et signant le formulaire

### PARTIE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Vous devez remplir la fiche de renseignements ; elle a pour but d'apprécier le caractère approprié du produit au regard de votre expérience en matière d'investissement et de votre connaissance du produit

### LE DOSSIER COMPLET

- 1 exemplaire du Bulletin de Souscription
- 1 exemplaire de la Fiche de Connaissance Client
- 1 exemplaire du Test de Caractère Approprié aux produits GFV
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport), ainsi que celle de votre époux(se) si votre souscription se fait au moyen de fonds communs
- 1 justificatif de domicile (de moins de 6 mois) cf. justificatifs acceptés(\*)
- 1 RIB (relevé d'identité bancaire)
- 1 chèque de souscription à l'ordre de : **GFV CHAMPENOIS FRANCE VALLEY IV** (ou copie de l'ordre de virement ou prélèvement SEPA)

Dossier complet à renvoyer à :

**FRANCE VALLEY - Service Souscription**  
**GFV CHAMPENOIS FRANCE VALLEY**  
**56 avenue Victor Hugo**  
**75116 PARIS**

(\*) Justificatifs de domicile acceptés (de moins de 6 mois) :

- Si vous êtes propriétaire ou locataire - Facture de fournisseur d'accès Internet ; attestation d'assurance habitation ; facture ou échéancier (de l'année en cours) d'électricité ou de gaz ; facture d'eau ; facture de téléphone fixe ou mobile ; dernier avis de taxe foncière ou de taxe d'habitation ; dernier avis d'impôt sur le Revenu ou d'impôt sur la Fortune Immobilière
- Si vous êtes hébergé(e) par un tiers - Attestation d'hébergement, justificatif de domicile au nom du logeur et copie de sa pièce d'identité

Note : un Justificatif d'Origine des Fonds sera demandé lorsque le total cumulé des souscriptions sur 12 mois sera supérieur à 90.000 euros.

### ATTESTATION DE PROPRIETE

Dès réception de votre dossier complet, vous recevrez votre attestation de propriété de parts.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter : ☎ 01 82 83 33 85 @ [contact@france-valley.com](mailto:contact@france-valley.com)